

CONCOURS DE BÉBÉS



No 43.



No 40.



No 37.

\$100 DE PRIMES

Le concours que nous avons ouvert entre tous les bébés de nos lecteurs a été accueilli avec le succès le plus complet et nous nous bornons à le constater en rappelant à tous ceux qui désirent y participer, les conditions générales insérées dans nos précédents numéros. Les photographies des bébés, — de 3 mois à 2 ans — doivent nous parvenir sous enveloppe, avec la mention : "Concours de Bébés". Elles doivent porter au dos : les prénoms et âge de l'enfant, nom et adresse des parents.

Elles seront reçues jusqu'au 1er juillet 1899 et paraîtront successivement dans chacun de nos numéros du 25 mars au 1er juillet, portant le numéro d'ordre à elles affectées au fur et à mesure de leur réception à nos bureaux ; les noms ne seront pas publiés.

Dans chaque numéro du SAMEDI est inséré un coupon de vote.

Les personnes désirant manifester leur préférence en faveur de tel ou tel des bébés dont paraîtront les photographies, voudront bien insérer sur ce coupon le No d'ordre du bébé qu'elles choisissent, découper ce coupon et le conserver pour nous l'adresser, au plus tard le 1er juillet 1899, sous enveloppe portant la suscription : "Concours de Bébés".

Vous pouvez adresser autant de coupons que vous le désirez et de n'importe quelle semaine en faveur du bébé que vous choisirez. Voyez vos amis, faites-les voter en faveur de votre bébé ! Les primes seront au plus populaires, à celui auquel ses parents auront réussi à amener le plus grand nombre de suffrages.

Celui des bébés qui réunira le plus de coupons de vote aura la 1re prime de \$50 ; le second \$25 ; le troisième \$15 et le quatrième \$10

Prière, afin de nous éviter un travail inutile, de suivre à la lettre ces prescriptions.



No 16.



No 24.



No 25.

No 26.



No 23.



No 46.



No 22.